

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3217

18 décembre 2013

SOMMAIRE

C Ebco S.à r.l.	154370	Michel Greco S.A.	154414
European Directories BondCo S.C.A. ...	154400	MJ Constructions International	154416
Fantuzzi Reggiane Corporation S.A.	154371	MOS-RE Sàrl	154378
Farmipart S.A.	154370	Mysama S.à r.l.	154416
Fast Sweet S.à r.l.	154371	Net Financial S.A.	154416
FC BC Invest S.à r.l.	154370	Net Financial S.A.	154416
F Ebco S.à r.l.	154371	Nogentil Immo	154416
Feedo A.G.	154372	Novit S.à r.l.	154375
Feedo A.G.	154372	NUMERICABLE FINANCE & Co. S.C.A.	
FEVO Alternative Equity SICAV - FIS ..	154372	154380
Finance.Com Holding S.A.	154372	Nutri-Logics S.A.	154380
Finav S.A.	154372	Obegi Group S.A.	154380
François Entsorgung S.à r.l.	154370	Ocean Beach Investment S.A.	154378
GDI A.G.	154373	Ocean Beach Investment S.A.	154379
Geofor Constructions S.A.	154373	Odilia Investments Management	154380
Greenside Investments S.A.	154373	Odilia Investments S.C.A.	154380
GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l.		Overland Trust Corporation S.A.	154377
.....	154373	OXEA Holding S.à r.l.	154377
GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l.		P.A.	154377
.....	154374	PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl	
GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg)		154378
S.à r.l.	154375	Pamina International S.A.	154378
GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg)		Pastry Boom S.à r.l.	154379
S.à r.l.	154374	Patoo Foncier SA	154379
H Ebco S.à r.l.	154376	Pat Sàrl	154379
Hockney Holding S.à r.l.	154375	P.B-Invest & Partners S.A.H	154377
Interferries Trailer Service S.A.	154374	Plan.Net Luxembourg S.à r.l.	154376
Intergest International S.A.	154375	Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l.	
Intergolf Sport und Freizeit GmbH	154376	154379
Karba Lux s. à r.l.	154373	Sardilux S.à r.l.	154381
Knokke SCI	154387	Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l.	154384
Luxembourg Capital Holding S.A.	154398	Snow Fall S.à r.l.	154389

C Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.438.

I. L'associé Copper Epsilon PC représentée par Spur PCC avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Hélier, Jersey a changé de nom et est devenu Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC.

II. En date du 18 novembre 2013, l'associé Joseph Sinyor avec adresse au 70, Sheldon Avenue, N6 4ND London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses Parts Sociales de la manière suivante:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4

à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163987/19.

(130200972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Farmipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 44.359.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2013.

Pour: FARMIPART S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013164115/15.

(130201036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

François Entsorgung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 126.856.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164110/9.

(130200578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

FC BC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 205.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.698.

Les comptes annuels pour la période du 8 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164117/11.

(130201114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

F Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.441.

I. L'associé Copper Epsilon PC représentée par Spur PCC avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Hélier, Jersey a changé de nom et est devenu Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC.

II. En date du 18 novembre 2013, l'associé Joseph Sinyor avec adresse au 70, Sheldon Avenue, N6 4ND London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses Parts Sociales de la manière suivante:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4

à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164104/18.

(130201014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.307.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 novembre 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur FANTUZZI Luciano et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013164113/18.

(130200726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Fast Sweet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Koenig.

R.C.S. Luxembourg B 21.934.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée FAST SWEET SARL, avec siège social à L-1865 Luxembourg, 13, rue Jean Koenig
- Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor,

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2013164116/18.

(130200887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Feedo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164118/9.

(130200895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Feedo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164119/9.

(130200896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

FEVO Alternative Equity SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.750.

Die Bilanz zum 31. Oktober 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Oktober 2013 abgelaufene Geschäftsjahr (Clôture de liquidation) wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. November 2013.

Für FEVO Alternative Equity SICAV-FIS en liquidation volontaire

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Der Liquidator

Référence de publication: 2013164120/15.

(130200815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Finance.Com Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.048.

Par la présente, je soussigné, Gabriel EL RHILANI, démissionne de mon poste d'administrateur avec effet immédiat de la société FINANCE.COM HOLDING S.A., ayant son siège au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 0.076.048

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriel EL RHILANI.

Référence de publication: 2013164121/12.

(130200899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Finav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.162.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164123/9.

(130200534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Greenside Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.766.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 19 novembre 2013, de transférer le siège social du 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013164136/12.

(130200507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.879.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164149/11.

(130201226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Geofor Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 121.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164139/10.

(130200944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 155.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GDI A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013164137/11.

(130201245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Karba Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 145.400.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164218/10.

(130200451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.879.

EXTRAIT

En date du 21 novembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mark M. Anderson de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Lawrence C. Fey IV de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission William Louis Yde III de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Wim Rits de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Jeffrey Scott Wright, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, USA IL-60654, Chicago, est nommé nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164148/18.

(130200466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.378.791,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

EXTRAIT

En date du 21 novembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mark M. Anderson de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Lawrence C. Fey IV de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission William Louis Yde III de son poste de gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Wim Rits de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Jeffrey Scott Wright, avec adresse professionnelle au 300 N. LaSalle Street, USA IL-60654, Chicago, est nommé nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164150/18.

(130200465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Interferries Trailer Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 31.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Madame Ariadne ALEXIADES, demeurant 10, Fasideri Street, Ekali, 15046 Athènes (Grèce), Administrateur-Délégué
- Monsieur Vassilios ALEXIADES, demeurant 2 Efklidou Street - Kifissia G-14561 Athènes (Grèce)
- Monsieur Isak CHAIM, demeurant 6-8, Pandora Street, GR 16674 Athènes

Est nommé commissaire aux comptes:

- Madame Felitsia CHAIM, demeurant 6-8, Pandora Street, GR 16674 Athènes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164193/18.

(130200935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Intergest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 42.445.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013164194/11.

(130201008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Hockney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.489.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013164160/15.

(130201270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.934.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164151/11.

(130201224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Novit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.572.

Suite au contrat de cession de 1.000 (mille) parts sociales de la Société Novit S.à r.l. datant du 15 novembre 2013 entre l'associé unique de la Société, NAPT LLC, société ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5413921 (le "Cédant") et JN Invest S.à r.l., société ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (le "Cessionnaire"), le Cessionnaire devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B

Référence de publication: 2013164336/17.

(130200625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

H Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.443.

I. L'associé Copper Epsilon PC représentée par Spur PCC avec siège social au Don Street, Waterloo House, First Floor, JE1 1AD St. Hélier, Jersey a changé de nom et est devenu Spur Epsilon PC représentée par Spur PCC.

II. En date du 18 novembre 2013, l'associé Joseph Sinyor avec adresse au 70, Sheldon Avenue, N6 4ND London, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses Parts Sociales de la manière suivante:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4

à Intropica Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164154/19.

(130201083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Intergolf Sport und Freizeit GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 34A, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 20.146.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société à responsabilité limitée INTERGOLF SPORT UND FREIZEIT GMBH, avec siège social à L-2167 Luxembourg-Weimershof, 34a, rue des Muguets

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor,

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2013164195/19.

(130200888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Plan.Net Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.774.

Il résulte de cessions de parts en date du 16 septembre 2013 que la répartition est la suivante:

PLAN.NET BENELUX Sàrl

Siège social: 63 Spiegellaan, B-1785 Merchtem

Registre Banque Carrefour des Entreprises

N° 0474.732.450 1.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013164361/16.

(130200280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Overland Trust Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 41.282.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 novembre 2013 que:

Monsieur Vincent WILLEMS a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris (France) et domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg a été nommé à la fonction d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Madame Laurence BARDELLI, actuel administrateur a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164353/16.

(130200150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

OXEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164354/10.

(130200980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

P.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 137.314.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164355/10.

(130201213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

P.B-Invest & Partners S.A.H, Société Anonyme.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 168, rue Aessen.
R.C.S. Luxembourg B 100.843.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société anonyme P.B.-INVEST & PARTNERS S AH, avec siège social à L-4411 Soleuvre, 168, rue Aessen

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor,

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2013164356/18.

(130200884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Ocean Beach Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 104.418.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 novembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013164346/18.

(130200656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. MOS-RE Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.128.

—
Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales signée en date du 12 novembre 2013, entre Monsieur Giulio TEGA, demeurant Via Torquato Tasso, 10, CH-6900 Lugano et SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, l'actionariat de PAGE, Pura Arte - Groupe Europe S.à r.l. (anc. MOS-RE S.à r.l.) se compose comme suit:

Monsieur Giulio TEGA, prénommé, détenant 125 parts sociales.

Pour la Société
SGG S.A.

Référence de publication: 2013164368/18.

(130200881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pamina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 81.285.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- La société anonyme PAMINA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny
- Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor,

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2013164369/18.

(130200890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pastry Boom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 166.446.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013164375/12.

(130200745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 124.551.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164376/10.

(130200388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Patoo Foncier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.641.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164377/9.

(130200336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.618.

—
L'adresse de l'associé Dutchdelta Finance S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois immatriculé au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 99077, a changé et sera dès lors au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013164365/14.

(130200393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Ocean Beach Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.418.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164347/9.

(130200657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 16.092.

Le bilan et le compte de pertes et profits social au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/11/2013.

BEMO EUROPE - BANQUE PRIVEE

18, bd Royal, L2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013164345/14.

(130200345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Nutri-Logics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.942.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013164340/10.

(130201167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Odilia Investments Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013164341/10.

(130200436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Odilia Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013164342/10.

(130200928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

NUMERICABLE FINANCE & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67689 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164339/10.

(130200927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Sardilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.087.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of September.

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

P4 Sub Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

Permira IV Continuing L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey; and

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Sardilux S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.087, incorporated on 14 August 2012, by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 September 2012, number 2384, page 114392. The Articles have been amended for the last time on 25 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 November 2012, number 2768, page 132818.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and represented as stated here above, require the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve that the determination by resolution of the board of managers passed on 26 September 2013 of a Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) of EUR 7,721,673.31 is approved.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 26 September 2013, and based on interim accounts dated as of 23 September 2013, of each of the three hundred seven million one hundred eleven thousand one hundred forty (307,111,140) class J Shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a total repurchase price of EUR 7,721,673.31.

Third resolution

The Shareholders resolve to consequently reduce the Company's corporate capital by an amount of three million seventy-one thousand one hundred eleven Euro and forty cents (EUR 3,071,111.40) so as to decrease it from its current amount of thirty-one million one hundred fourteen thousand one hundred fourteen Euro (EUR 31,114,114.-) to twenty-eight million forty-three thousand and two euros sixty cents Euro (EUR 28,043,002.60) by the cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-eight million forty-three thousand and two euros sixty cents (EUR 28,043,002.60) represented by:

- three hundred and forty-seven million four hundred and eleven thousand one hundred and forty (347,411,140) A non-redeemable shares (the "A Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) B redeemable shares (the "B Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) C redeemable shares (the "C Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) D redeemable shares (the "D Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) E redeemable shares (the "E Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) F redeemable shares (the "F Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) G redeemable shares (the "G Shares");
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) H redeemable shares (the "H Shares"); and
- three hundred and seven million one hundred and eleven thousand one hundred and forty (307,111,140) I redeemable shares (the "I Shares");

with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share.

The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares and the I Shares are referred to as the "Shares". Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of Shares in existence and subject to article 20 of the present articles of incorporation."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

P4 Sub Continuing L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son manager, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté par Madame Alexia UHL, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

Permira IV Continuing L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son manager, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey; et

Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Sardilux S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.087, constituée en date du 14 août 2012, par un acte notarié rédigé par le notaire instrumentant, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 septembre 2012, numéro 2384, page 114392. Les Statuts ont été modifiés en date du 25 septembre 2012 par un acte notarié rédigé par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 novembre 2012, numéro 2768, page 132818.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident que la détermination prise par résolution du conseil de gérance en date du 26 septembre 2013 d'un Montant Total d'Annulation (tel que définit dans les Statuts) de EUR 7.721.673,31 est approuvée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en application d'une résolution du conseil de gérance prise le 26 septembre 2013 et sur base des comptes intérimaires datés du 23 septembre 2013, de chacune des trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) Parts Sociales J d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de rachat total de EUR 7.721.673,31.

Troisième résolution

Les Associés décident en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions soixante et onze mille cent onze Euro et quarante centimes (EUR 3.071.111,40) afin de le diminuer de son montant actuel de trente et un millions cent quatorze mille cent quatorze Euro (EUR 31.114.114,-) à vingt-huit millions quarante-trois mille deux euros et soixante centimes (EUR 28.043.002,60) par annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il se lise désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-huit millions quarante-trois mille deux euros et soixante centimes (EUR 28.043.002,60) représenté par:

(i) trois cent quarante-sept millions quatre cent onze mille cent quarante (347.411.140) parts sociales non rachetables de catégorie A (les "Parts Sociales A");

(ii) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie B (les "Parts Sociales B");

(iii) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie C (les "Parts Sociales C");

(iv) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie D (les "Parts Sociales D");

(v) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie E (les "Parts Sociales E");

(vi) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie F (les "Parts Sociales F");

(vii) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie G (les "Parts Sociales G");

(viii) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie H (les "Parts Sociales H"); et

(ix) trois cent sept millions cent onze mille cent quarante (307.111.140) parts sociales non rachetables de catégorie I (les "Parts Sociales I");

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) par part sociale.

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales D, les Parts Sociales E, les Parts Sociales F, les Parts Sociales G, les Parts Sociales H, les Parts Sociales I sont ci-après dénommées les "Parts Sociales".

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes et sous réserve de l'article 20 des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte a été lu à la mandataire des comparants connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, la mandataire de la partie comparante signe l'acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2013. LAC/2013/44367. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154976/182.

(130189258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.358.

In the year two thousand and thirteen on the twenty seventh day of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 167.402, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

here represented by Mr Duncan SMITH, employee, residing professionally in Munsbach, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 176.358, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 25th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1279, on May 30th, 2013,

and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 14th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2221, on 11 September 2013.

- The Company's capital is currently set at two million five hundred forty-four thousand US dollars (USD 2,544,000), represented by two million five hundred forty-four thousand (2,544,000) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two US dollars (USD 1,169,642) in order to bring it from its present amount of two million five hundred forty-four thousand US dollars (USD 2,544,000) to three million seven hundred thirteen thousand six hundred forty-two US dollars (USD 3,713,642) by the creation and the issue of one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two (1,169,642) new shares of a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

2. Subscription and payment of all the one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two (1,169,642) newly issued shares by Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two US dollars (USD 1,169,642) in order to bring the share capital from its present amount of two million five hundred forty-four thousand US dollars (USD 2,544,000) represented by two million five hundred forty-four thousand (2,544,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each, to three million seven hundred thirteen thousand six hundred forty-two US dollars (USD 3,713,642) and to issue in this respect one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two (1,169,642) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

Second resolution

The one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two (1,169,642) New Shares are entirely subscribed by Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi.

The New Shares have been issued in counterpart for their nominal value of one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two US dollars (USD 1,169,642) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim") that Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi holds against the Company.

The existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by the Company's managers on 26 September 2013, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the under-signed notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of one million one hundred sixty-nine thousand six hundred forty-two US dollars (USD 1,169,642) into capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The Company's capital is set at three million seven hundred thirteen thousand six hundred forty-two US dollars (USD 3,713,642) represented by three million seven hundred thirteen thousand six hundred forty-two (3,713,642) shares of a nominal value of one US dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Munsbach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de septembre.

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.402 et ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

ici représentée par Monsieur Duncan SMITH, employé, demeurant professionnellement à Munsbach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176.358, constituée à la suite d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 30 mai 2013,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 14 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 11 septembre 2013.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions cinq cent quarante-quatre mille US dollars (2.544.000.- USD), représenté par deux millions cinq cent quarante-quatre mille (2.544.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1.- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux US dollars (1.169.642.- USD) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quarante-quatre mille US dollars (2.544.000.- USD) à trois millions sept cent treize mille six cent quarante-deux US dollars (3.713.642.- USD), par la création et l'émission de un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux (1.169.642) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1.- USD) chacune.

2. Souscription et paiement des un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux (1.169.642) parts sociales nouvellement émises par Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux US dollars (1.169.642.-USD) pour porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinq cent quarante-quatre mille US dollars (2.544.000.- USD) représenté par deux millions cinq cent quarante-quatre mille (2.544.000) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1.- USD) chacune, à un montant de trois millions sept cent treize mille six cent quarante-deux US dollars (3.713.642.- USD), et d'émettre à cet égard un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux (1.169.642) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts") d'une valeur nominale de un US dollar (1.- USD) chacune.

Deuxième résolution

Les un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux (1.169.642) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi, précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux US dollars (1.169.642.- USD) par l'apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance") que Silverstreet Private Equity Strategies Soparfi a envers la Société.

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société en date du 26 septembre 2013, qui, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il en résulte que rien ne s'oppose à la conversion découlant de la Créance d'un montant de un million cent soixante-neuf mille six cent quarante-deux US dollars (1.169.642.- USD) en capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent treize mille six cent quarante-deux US dollars (3.713.642.- USD), représenté par trois millions sept cent treize mille six cent quarante-deux (3.713.642) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1.- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Munsbach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. SMITH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2013. LAC/2013/44379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154983/155.

(130189363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Knokke SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg E 5.194.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

1.- Monsieur Marc GIORGETTI, diplômé en gestion d'entreprises, né à Luxembourg, le 19 août 1961, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg,

2.- Monsieur Paul GIORGETTI, ingénieur en génie civil, né à Luxembourg, le 30 août 1958, demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg,

3.- Madame Jeanne THEISEN, sans état particulier, née à Luxembourg, le 25 février 1933, demeurant à L-1870 Luxembourg, 115, Kohlenberg, ici représentée par:

Monsieur Paul GIORGETTI, ci-avant qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 octobre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de KNOKKE SCI.

Art. 2. La société a pour objet, dans le cadre d'une gestion patrimoniale, l'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la gestion et la location de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la prise de participation ou intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euro (€ 1.000.-) divisé en cent (100) parts d'intérêt à dix euro (€ 10.-).

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. En cas de cession de part(s) à des non-associés l'accord unanime de tous les autres associés est requis.

En cas de cession à des non-associés les autres associés disposent d'un droit de préemption et le cédant sera tenu d'informer par lettre recommandée les autres associés des conditions de la vente projetée et ils disposeront alors d'un délai d'un mois pour faire connaître leur intention. Faute d'avoir fait connaître leur intention dans le délai imparti, ils seront censés ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où plusieurs associés font valoir leur droit de préemption, ils exerceront proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leurs) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération.

Le capital a été souscrit, comme suit:

1.- Monsieur Marc GIORGETTI, prénommé: cinquante parts d'intérêt EN NUE-PROPRIETE	50
2.- Monsieur Paul GIORGETTI, prénommé: cinquante parts d'intérêt EN NUE-PROPRIETE	50
3.- Madame Jeanne THEISEN, prénommée: Cent parts d'intérêt EN USUFRUIT	100
TOTAL: cent parts d'intérêt	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de mille euros (€ 1.000.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2014.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à € 500.-.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée au L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à deux (2).
- 3.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée: 1.-Monsieur Marc GIORGETTI, diplômé en gestion d'entreprises, né à Luxembourg, le 19 août 1961, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg, 2.- Monsieur Paul GIORGETTI, ingénieur en génie civil, né à Luxembourg, le 30 août 1958, demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg,
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgetti, Giorgetti, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: EAC / 2013 / 14117. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156080/119.

(130191379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.387.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

CENTRALIS S.A., société anonyme, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 113.474,

duly represented by Ms. Sabrina KHEBBAT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 October 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I^{er} . Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1^{er} . Form - Name. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of SNOW FALL S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.
- (iii) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2014.

Subscription and Paying-up

The appearing party CENTRALIS S.A., prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units representing the total subscribed corporate capital.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
- 2) The number of managers is fixed at one (1).
- 3) The following person is appointed as single manager for an unlimited period:
- Mr Aidan FOLEY, director of companies, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976 and professionally residing at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRALIS S.A., société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474,

dûment représentée par Madame Sabrina KHEBBAT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "SNOW FALL S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés de la Société ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature

de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux catégories, la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.
- (iii) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

La partie comparante CENTRALIS S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande et demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

154398

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Khebbat, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46639.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155628/474.

(130189993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

LCP Holding, Luxembourg Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 155.354.

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of the month of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "Luxembourg Capital Holding S.A.", abbreviated "LCP Holding", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 155354, (the "Company"), incorporated by deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 1st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2245 of October 21st, 2010.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 21st, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1143 of May 15th, 2013.

The extraordinary general meeting is directed by Mr. Sinan SAR, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, acting as Chairman.

The Chairman appoints Mr. Fabrice GEIMER, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as secretary.

The meeting elects Mrs. Anne-Sophie VERRIERE, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as scrutineer.

The bureau has been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that the agenda of this meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company "LCP Holding";
2. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to transfer the registered office of "LCP Holding" from 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg to 1, Avenue du Swing, Etage 8, L-4367 Belvaux (Grand Duchy of Luxembourg), with effect as of July 1st, 2013, and to amend accordingly article 4 of the articles of association as follows:

« **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Belvaux (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Luxembourg Capital Holding S.A.", en abrégé "LCP Holding", une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155354, (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2245 du 21 octobre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1143 du 15 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Anne-Sophie VERRIERE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société "LCP Holding";
2. Divers.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société "LCP Holding" de 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg à 1, Avenue du Swing, Etage 8, L-4367 Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet au 1^{er} juillet 2013, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

154400

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, F. GEIMER, A-S. VERRIERE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013/46814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156093/105.

(130191499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

European Directories BondCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.401.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-fifth day of October

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Leafy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated, having its registered office at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 159681,

represented by Laura Hominal, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

2. European Directories GP, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with Luxembourg Trade and Companies register,

represented by Laura Hominal, Lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The appearing parties referred to in items 1. and 2. above shall be referred to as the Subscribers.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the Subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

1. Form and Name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "European Directories BondCo S.C.A." (the Company).

2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the sole manager of the Company (the Manager). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or

other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one euro) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 1 (one euro), which is fully paid-up (the Unlimited Share) and 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) limited shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which are fully paid-up (the Limited Shares).

The Unlimited Shares and the Limited Shares are collectively referred to as the shares.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 12.4.

5.3 Distributions to the Unlimited Shares and the Limited Shares

The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 20.

5.4 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.5 Contributions to a "capital surplus" account

The Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Manager.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8. Liability of the shareholders. The holders of Limited Shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of Unlimited Shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act

9. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

10. Powers of the general meeting.

10.1 General

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

10.2 Consent rights of the holders of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting

The General Meeting may not pass any resolution

- (i) that involves the interests of the Company vis-à-vis third parties; or
- (ii) that amends the Articles,

without the consent of the holders of Unlimited Shares, including in respect of the appointment and removal of the Manager and its term of office.

11. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in May of each year at 4 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Manager decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

12. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

12.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Manager, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

12.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Manager or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda

of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Manager or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

12.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

12.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

12.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

12.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

12.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

12.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Manager.

13. Management.

13.1 Powers of the Manager

The Company shall be managed by the Manager, being a holder of Unlimited Shares or not.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Manager.

13.2 Appointment and removal of the Manager

The Manager shall be elected by the General Meeting and it may be removed by the General Meeting as set out in Article 10. The General Meeting shall also determine its term of office.

13.3 Remuneration of the Manager

The Manager may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

14. Delegation of power.

14.1 Daily management

The Manager may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

14.2 Delegation to perform specific functions

The Manager is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

15. Binding signatures.

15.1 Signatory powers of the Manager

The Company shall be bound toward third parties in all matters by the corporate signature of the Manager.

15.2 Signatory powers in respect of daily management

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

15.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

16. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision agréé).

16.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

16.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

16.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

16.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

16.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as

his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

16.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

16.7 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

16.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

16.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

16.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

18. Annual accounts.

18.1 Responsibility of the Manager

The Manager shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

18.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Manager will submit the annual accounts together with the report of the Manager and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance) (if any), who will thereupon draw up its report.

18.3 Availability of documents at registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Manager and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

19. Allocation of results.

19.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share

capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

19.2 Allocation of results

The General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, with the prior consent of the holder of Unlimited Shares pursuant to Article 10.2 and in accordance with Article 19.1.

19.3 Interim dividends

The Manager may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

19.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

20. Dissolution and Liquidation.

20.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 12.4. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin today and end on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held on 25 April 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscribers, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to thirty-one thousand (31,000) shares, having a nominal value of one (1) euro each, representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of thirty-one thousand euro (EUR. 31,000) as follows:

Leafy S.à r.l, prenamed:	30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) Limited Shares; and
European Directories GP, prenamed:	<u>1 (one) Unlimited Share</u>
Total (unlimited shares and limited shares):	31,000 (thirty-one thousand) shares

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscribers by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) paid by the Subscribers is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

The Subscribers, represented as stated above, representing the whole of the share capital, have held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and passed the following resolutions by unanimous vote:

1. European Directories GP is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time;
2. the number of members of the Supervisory Board is set at three;
3. the following persons are appointed as members of the Supervisory Board:

- Alexandra Ciacareanu, whose professional address is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Dimitrios Tsvivos, whose professional address is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Antonios Tzanetis, whose professional address is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

4. the terms of office of the members of the Supervisory Board will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2014; and

5. the address of the registered office of the Company is at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorneys in fact of the Subscribers, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorneys in fact of the Subscribers and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney in fact of the Subscribers, all of which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said attorney in fact of the Subscribers signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour d'octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Leafy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159681,

représentée par Laura Hominal, Juriste, ayant son domicile professionnel au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

2.- European Directories GP, une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Laura Hominal, Juriste, ayant son domicile professionnel au 33, avenue J.F. Kennedy, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Les parties mentionnées aux points 1 et 2 ci-dessus seront désignées comme les Souscripteurs.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par les mandataires des Souscripteurs et le notaire instrumentaire, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer:

1. Forme et Dénomination sociale. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «European Directories BondCo S.C.A.» (la Société).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par une décision du gérant de la Société (le Gérant). Le siège social peut également être transféré en tout autre lieu dans cette commune par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou de plusieurs programmes d'émissions. La

Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de 1 (un) euro (l'Action de Commandité) et 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de 1(un) euro chacune (les Actions de Commanditaire).

L'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire sont collectivement désignées comme les actions.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des Statuts, comme indiqué à l'Article 12.4.

5.3 Distribution aux Actions Commandité et aux Actions Commanditaires

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire ont droit à des distributions, soit par voie de distribution de dividendes, rachat d'actions ou autrement, tel qu'énoncé à l'Article 20.

5.4 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.5 Apport au compte de «capital surplus»

Le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant.

6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

7. Cession d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

8. Obligations des actionnaires. Les porteurs d'Actions de Commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de leur apport dans la Société en capital social, en capitaux propres ou en capital surplus.

Les détenteurs d'Actions de Commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

9. Titres de dettes. Les titres de dette émis par la Société sous forme nominative ne pourront en aucun cas être convertis en titres de dettes au porteur.

10. Pouvoirs de l'assemblée générale.

10.1 Dispositions générales

Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts.

10.2 Accord des porteurs d'Actions de Commandité au regard des résolutions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ne peut adopter de résolution:

- (i) qui implique les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers, ou
- (ii) qui modifie les Statuts

sans le consentement des porteurs d'Actions de Commandité, y compris en ce qui concerne la nomination et la révocation du Gérant et la durée de son mandat.

11. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

12. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

12.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

12.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer

l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

12.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

12.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, (i) par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

12.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

12.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

12.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et la participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

12.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

12.9 Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

13. Administration de la société.

13.1 Pouvoirs du Gérant

La Société sera gérée par le Gérant, étant porteur d'Actions de Commandité ou non.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant.

13.2 Nomination et révocation du Gérant

Le Gérant est élu par l'Assemblée Générale et peut être révoqué par l'Assemblée Générale comme indiqué dans l'Article 10. L'Assemblée Générale peut aussi décider de la durée de son mandat.

13.3 Rémunération du Gérant

Le Gérant est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'Assemblée Générale.

14. Délégation de pouvoirs.

4.1 Gestion journalière

Le Gérant peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, actionnaires ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

14.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

15. Signatures autorisées.

15.1 Pouvoirs de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant.

15.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

15.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

16. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé.

16.1 Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins 3 (trois) commissaires qui forment le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

16.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à n'importe quel moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

16.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En cas d'absence, les autres membres du Conseil de Surveillance désigneront un autre président temporaire qui présidera la réunion concernée par un vote à la majorité simple des membres présents ou représentés à cette réunion.

16.4 Procédure à l'effet de convoquer une réunion du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation du président ou de deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans la convocation.

Un avis écrit de convocation du Conseil de Surveillance doit être délivré à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances relatives à cette urgence devra être exposée brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

Une telle convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. En outre, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et sont unanimes pour définir l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans avoir été convoquée de la manière indiquée ci-dessus.

Un membre du Conseil de Surveillance peut renoncer à l'avis écrit de convocation par écrit en donnant son consentement par écrit. Les exemplaires de ces consentements écrits qui sont transmis par téléfax ou e-mail peuvent être acceptés comme preuves de ces consentements écrits à une réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions qui ont lieu à des moments et à des endroits déterminés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

16.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que son mandataire. Les copies des procurations écrites qui sont transmises par télécopie ou par e-mail peuvent être acceptées comme preuve de ces procurations écrites lors d'une réunion du Conseil de Surveillance.

16.6 Participation par conférence téléphonique, conférence vidéo ou moyens de communication similaires

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, conférence vidéo ou par des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur une base continue et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par de tels moyens de communication sera réputée tenue à Luxembourg.

16.7 Procédure

(a) Quorum et majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou prendre de décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'abstient de voter ou ne participe pas à un vote, cette abstention ou non participation n'est pas prise en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plus d'un membre du Conseil de Surveillance par procuration, à condition cependant qu'au moins deux membres du Conseil de Surveillance soient présents à la réunion.

16.8 Résolutions écrites

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être adoptée par écrit. Une telle résolution peut consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance, manuellement ou par voie électronique au moyen d'une signature électronique valable en droit luxembourgeois. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

16.9 Signature des résolutions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil de Surveillance doivent être signés par son président ou, en son absence, par le président temporaire qui préside cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui doivent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le président ou le président temporaires, ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

16.10 Réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne doit être formé si, au lieu de former un Conseil de Surveillance, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés (ou cabinet de révision agréé) sont nommés par l'Assemblée Générale pour effectuer le contrôle légal des comptes annuels conformément au droit luxembourgeois. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux stipulations d'un contrat de prestation de services qui doit être conclu par la Société et le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ne peut(peuvent) être révoqué(s) par l'Assemblée Générale que pour un juste motif.

17. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18. Comptes annuels.

18.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

18.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

18.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

19. Affectation des résultats.

19.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

19.2 Affectation des résultats

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, avec le consentement préalable du porteur d'Actions de Commandité en application de l'article 10.2, et conformément à l'Article 19.1.

19.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

19.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

20. Dissolution et Liquidation.

20.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 12.4. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.2 Distribution du boni de liquidation.

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale se tiendra le 25 avril 2015.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au moyen d'apports en numéraire à 31.000 (trente-et-un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, et pour un prix de souscription total de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), selon la répartition suivante:

Leafy S.à r.l., susmentionné:	30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Commanditaire; et
European Directories GP susmentionné:	<u>1 (une) Action de Commandité.</u>
Total (unlimited shares and limited shares):	31.000 (trente-et-un mille) actions

Le prix de souscription de toutes ces actions a été entièrement payé par les Souscripteurs au moyen d'un apport en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) versé par les Souscripteurs est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société et ont pris les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité:

(1) European Directories GP est nommé en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée;

(2) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est établi à 3;

(3) Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance:

- Alexandra Ciacareanu, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Dimitrios Tsivos, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

- Antonios Tzanetis, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

(4) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance expirera après l'Assemblée Générale annuelle qui approuvera les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturant le 31 décembre 2014;

(5) Le siège social de la Société est établi au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Souscripteurs, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des Souscripteurs, en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Souscripteurs, connu du notaire par son nom, prénom usuel, états et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HOMINAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49484. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155270/783.

(130190563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 38.255.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MICHEL GRECO S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est fixé à L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.255.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 16 septembre 1991, publié au Mémorial C numéro 125 de 1992 page 5969, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1432 du 11 juin 2008.

L'Assemblée est présidée par Maître Philippe NEY, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme Secrétaire Madame Manon HOFFMANN, salariée, demeurant à Differdange.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le Bureau).

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président a exposé et a prié le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société s'élevant à EUR 124.000 (cent vingt-quatre mille euros) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que mentionnés ci-après, et ce, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence qui a été signée par l'ensemble des actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec la procuration aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Modification afférente de l'article 2 des statuts de la Société, qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes ainsi que toutes activités dans le domaine du courrier tel que la collecte, le traitement à l'arrivée, la distribution, la préparation du courrier au départ ainsi que le transport national et international de tout type de courrier en général. La société offre par ailleurs des services de stockage de documents et de matériel de tout genre ainsi que toute prestation de services annexes débouchant par une livraison et/ou distribution interne, nationale ou internationale; l'intermédiaire de prestation de services; le courtage en transport ainsi que toute activité de coursier, messenger, garçon de course ainsi que toute opérations artisanales, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Dans sa qualité de professionnel du secteur financier, de type agent de communication à la clientèle, tel que défini par l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, l'ensemble de ces services s'adresse également, mais de manière non exclusive, à l'attention des acteurs du secteur financier.

En outre, la Société a pour objet le service de livraison à domicile de plats préparés et de boissons.

Elle peut finalement s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à valoriser celui-ci.»;

4. Divers.

Les faits exposés ayant été déclarés exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, passe les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se reconnaissant comme dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société pour y intégrer l'activité de livraison à domicile de plats préparés et de boissons.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une modification de l'article 2 des statuts de la Société qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes ainsi que toutes activités dans le domaine du courrier tel que la collecte, le traitement à l'arrivée, la distribution, la préparation du courrier au départ ainsi que le transport national et international de tout type de courrier en général. La société offre par ailleurs des services de stockage de documents et de matériel de tout genre ainsi que toute prestation de services annexes débouchant par une livraison et/ou distribution interne, nationale ou internationale; l'intermédiaire de prestation de services; le courtage en transport ainsi que toute activité de coursier, messenger, garçon de course ainsi que toute opérations artisanales, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Dans sa qualité de professionnel du secteur financier, de type agent de communication à la clientèle, tel que défini par l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, l'ensemble de ces services s'adresse également, mais de manière non exclusive, à l'attention des acteurs du secteur financier.

En outre, la Société a pour objet le service de livraison à domicile de plats préparés et de boissons.

Elle peut finalement s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à valoriser celui-ci.»

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte est estimé à environ € 1.200,-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. NEY, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4040. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013156127/89.

(130191236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Net Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164330/10.

(130200526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Net Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164329/10.

(130200523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Nogentil Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.120.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013164334/12.

(130200942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

MJ Constructions International, Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 120.544.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164306/9.

(130200785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Mysama S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.

R.C.S. Luxembourg B 147.046.

Le siège social de la société a été transféré du 148, route d'Arlon L-8010 Strassen au 2 rue Marie-Curie L-8049 Strassen.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164316/9.

(130201078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.
